



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 octobre 2024

Numéro 264

Rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard



Le 14 octobre prochain, une minute de silence sera observée dans les établissements scolaires, en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020, et à Dominique Bernard, professeur de français assassiné le 13 octobre 2023.

Cette minute de silence sera organisée "selon les horaires et les modalités les plus appropriés à l'organisation locale", précise le ministère de l'Éducation nationale sur son site. Cette minute de silence pourra être complétée par "la lecture de textes, des chants ou autres représentations artistiques". Notre Fédération s'associe à ces actions et s'implique dans les initiatives locales et celles du Collectif

laïque National le 16 octobre à Paris, le 19 octobre au collège Samuel Paty dans les Yvelines et le 20 octobre à Arras au lycée où Dominique Bernard enseignait.

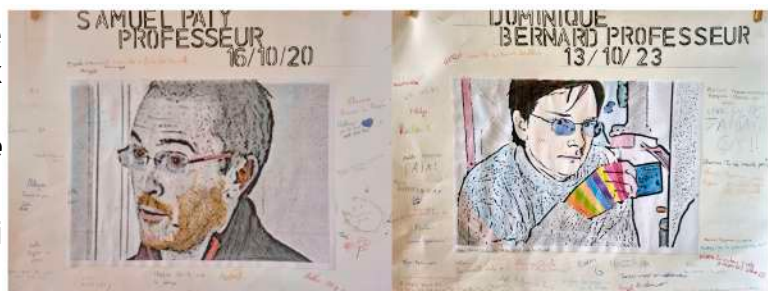
Au-delà des hommages rendus à Samuel Paty et Dominique Bernard, il nous paraît encore plus nécessaire de faire connaître aux citoyennes et citoyens en devenir, dans leurs diversités, le lien consubstantiel entre l'École et la République et leur en faire comprendre le sens. Il faut aussi éduquer à la liberté pour susciter l'envie d'agir et développer l'autonomie de jugement pour l'émancipation des citoyennes et citoyens en devenir. En aucun cas, les DDEN ne souhaitent dissoudre les identités et les libertés fondamentales, mais nous exigeons la liberté de conscience de toutes et tous.

Comme Samuel Paty et Dominique Bernard, notre Fédération de DDEN revendique cette mission fondamentale d'une École publique laïque qui prépare et institue la citoyenneté où les élèves rassemblés apprennent à faire et vivre ensemble, sans aucune exclusive, par-delà leurs éventuelles appartenances et convictions politiques, religieuses ou philosophiques ou celles de leurs parents.

Former le Citoyen est constitutif de l'idée même de République. Cette République et son École publique, égalitaires et émancipatrices se doivent d'être laïques. L'École publique ne privilégie aucune doctrine. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Guidée par l'esprit de libre examen, elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes lui permettant d'exercer librement ses choix.

Notre action de DDEN concrétise et perpétue le travail de ces deux enseignants dans notre concours :
« **Samuel Paty : se construire Citoyen** »

Eddy Khaldi





Sommaire :

- **Édito : Rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard**
- **Communiqué du collectif pour l'école publique laïque - Maintenant l'école publique ! (page 2/3)**
- **Pix lance des parcours d'accompagnement au numérique pour les parents (page 4)**
- **Dans les quartiers prioritaires, des parents "ni laxistes ni démissionnaires" (page 5/6)**
- **Numérique éducatif : l'AFINEF lance un grand prix pour les collectivités qui innovent (page 7)**
- **L'École, une priorité sans "grandes réformes" (page 7/8)**
- **SNU : l'ensemble des organisations syndicales demandent son abandon (page 8)**
- **Pérenniser la délégation aux droits des enfants (page 9)**
- **Valoriser les voix des enseignants dans les politiques éducatives (page 10)**

Communiqué du collectif pour l'école publique laïque. Maintenant l'école publique !

Depuis un an des enquêtes journalistiques ont illustré la gabegie financière, parfois au-delà des obligations légales, liée au financement public des établissements privés sous contrat. A l'heure des débats budgétaires, alors qu'il est établi que ces établissements participent à la ségrégation sociale et scolaire de la jeunesse, aucun gouvernement ne peut échapper à l'impérieuse nécessité, pour le pays de réorienter, les fonds publics vers l'école publique laïque.

Dans leur cadre unitaire inédit depuis 30 ans, les organisations signataires de la tribune parue dans "Le Monde" du 30 janvier 2024, pour que l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire soit la priorité du pays, travaillent à la construction d'un plan de sortie du financement public de l'école privée. Face aux crises profondes il est plus que jamais nécessaire de faire société, l'école publique laïque doit donc recevoir les moyens de ses ambitions civiques et intellectuelles. Redonner espoir et ambitions à toute la jeunesse dans tout le pays, nécessite de concrétiser partout les visées émancipatrices de l'école publique laïque. Faute de moyens et d'ambition pour son développement, faute d'une défense véritable face aux attaques qu'elle a subies de la part des réactionnaires de tous bords, elle est aujourd'hui malmenée. Il est urgent que la République soutienne pleinement son école, la seule école de toute la jeunesse vivant dans ce pays.

Ces derniers mois l'incongruité de la gestion de ce financement est réapparue clairement, si ce n'est même dans certains cas son illégitimité voire son illégalité : publication des IPS (Indice de position sociale) en octobre 2022 démontrant les fortes disparités en termes de mixité sociale entre public et privé sous contrat; rapport de la cour des comptes de juin 2023 sur le financement du privé sous contrat dénonçant le manque de contrôles, notamment sur l'utilisation de ces moyens; résultats des études sur les expérimentations de mixité sociale dans le public (travaux de Julien Grenet ou Youssef Souidi) attestant des bienfaits scolaires de cette mixité pour tous les élèves ; rapport Vannier-Weissberg d'avril 2024 ; révélation des dotations de moyens affectées aux établissements privés supérieures à celles du public. Enfin, en septembre dernier, l'OCDE indique que les écoles privées bénéficient d'une plus grande part de fonds publics que la moyenne des pays de l'UE et de l'OCDE pour une même proportion d'élèves scolarisés.




Au regard de tous ces éléments et au-delà des principes, les conditions dans lesquelles l'État applique (ou plutôt ne fait pas appliquer) les lois sont toujours plus inconcevables. La

ségrégation sociale et scolaire provoquée par l'enseignement privé sous contrat ne peut plus être ignorée. L'argent public doit permettre aux services publics, ici à l'École publique, de renforcer sur tout le territoire national l'égalité dans l'accès aux savoirs, donc les perspectives d'émancipation pour chaque élève, à rebours du financement d'un séparatisme avéré. Nous réaffirmons la liberté de l'enseignement laissée aux citoyens. Cette liberté implique l'existence et l'ouverture d'écoles, collèges et lycées publics partout où ils sont absents ou leur nombre insuffisant. Au regard du principe constitutionnel intégré dans le Code de l'Éducation : "l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État."

Afin d'élaborer une ou plusieurs voies de sortie de ce financement, nos organisations conçoivent ces plans de manière collective et partagée. Notre but est qu'ils soient réfléchis en tenant compte du cadre constitutionnel et juridique mais aussi qu'ils respectent les droits de chacun (agents et usagers). Nous travaillerons avec des parlementaires et des spécialistes qui voudront s'associer à notre démarche. Ensemble, nous porterons notre projet auprès de l'opinion publique, des élus et des gouvernements, pour construire le rapport de force nécessaire à sa réalisation.

Signataires :

FSU, CGT Educ'action, SUD éducation, UNSA éducation, FCPE, CNAL (Comité National d'Action Laïque), Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue de l'enseignement, Convergence nationale services publics, Fédération nationale des DDEN, Fédération nationale de la libre pensée, Solidarité laïque, Egale (égalité, laïcité, Europe), Comité de réflexion et d'action laïque – CREAL 76, Fédération nationale des FRANCAS, Union des Familles Laïques, Association des libres penseurs de France ADLPF, EEDF (Éclaireuses Éclaireurs de France), l'Union rationaliste

Directeur de la publication : Eddy KHALDI	124 Rue La Fayette 75010 Paris	01 47 70 09 59 federation@dden-fed.org
	 FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE <small>Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale</small>	
		

Pix lance des parcours d'accompagnement au numérique pour les parents

“C” est maintenant au tour des parents de se lancer sur Pix“, fait valoir le service d'évaluation et de développement des compétences numériques dans un communiqué de presse publié le mardi 24 septembre.

Comme l'indique Marie-Andrée Blanc (présidente de l'Union Nationale des Associations Familiales) au regard de son baromètre des familles 2023, “la gestion des écrans constitue la première difficulté éducative vécue par les parents” qui ont “besoin d'être rassurés dans leur rôle” et sont “en demande de conseils et d'accompagnement”.

Pix a donc créé de nouveaux parcours dédiés aux parents, afin de “leur permettre de mieux guider et protéger leurs enfants dans l'usage des outils numériques, la gestion de leur temps d'écran ou face au cyberharcèlement”.

Ces parcours “apprenants” sont le fruit d'une collaboration avec la Trousse à Projet, e-Enfance, l'Union nationale des associations familiales, la Ligue de l'enseignement et l'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique. Ces partenaires ont également participé à la création et au partage de ressources accessibles à la fin de chaque test.

Accessibles sans inscription et réalisables en 5 minutes, notamment sur smartphone, ces parcours “proposent d'aborder des sujets comme le contrôle parental, les réseaux sociaux, la prévention du cyberharcèlement ou encore l'orientation de ses enfants avec Parcoursup”. Ils ont été “expérimentés et améliorés avec l'aide de fédérations de parents d'élèves, d'associations engagées dans la médiation numérique et l'éducation populaire, et près de 5 800 parents”.

Le Groupement d'intérêt public (GIP) pix.fr, qui revendique 75 000 utilisateurs actifs par jour en moyenne, précise que les questions s'adaptent en temps réel au niveau de chaque parent grâce à un algorithme. Marie Bancal, directrice adjointe de Pix, souligne que ces tests peuvent aussi “être intégrés dans des ateliers organisés par des structures de médiation numérique ou d'autres acteurs au contact des parents”, par exemple des établissements scolaires “qui pourront s'appuyer sur ces nouveaux contenus pour mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des parents.”

Pix “Parentalité numérique” à tester : [https://app.pix.fr/campagnes/BJUASY614/presentation12^{ème} édition de son “baromètre des métiers de l'éducation”](https://app.pix.fr/campagnes/BJUASY614/presentation12eme%20edition%20de%20son%20barometre%20des%20metiers%20de%20l%27education).



Cliquez sur l'image

Dans les quartiers prioritaires, des parents “ni laxistes ni démissionnaires”

Dans les quartiers prioritaires, les parents ne sont “ni laxistes ni démissionnaires” estime l'**AFEV** (Association de la fondation étudiante pour la ville) au regard des résultats d'une enquête menée auprès de 737 parents d'enfants qui y sont scolarisés.

Publiée mercredi 25 septembre à l'occasion de la 17ème **Journée du refus de l'Échec scolaire**, cette étude révèle en effet des **conditions de vie** “parfois précaires et complexes dans l'organisation familiale”, constituant “autant d'obstacles concrets à l'exercice de la parentalité”.

Premièrement, 36 % des familles sont monoparentales (contre 25 % des familles en moyenne en France) et 56 % ont 3 enfants ou plus (c'est le cas d'une famille sur 5 en France métropolitaine).

Côté travail, le taux de parents en recherche d'emploi est de 20 %, contre 9 % en France métropolitaine. Parmi les 56 % de parents qui sont en emploi (les autres étant retraités, au foyer, étudiants ou invalides), quelque 38 % ont un niveau de revenus mensuel net inférieur ou égal au SMIC (environ 1400€) et 19 % d'entre eux se situent même en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1000€ par mois). Plus de deux tiers des parents en emploi (69 %) sont également concernés par des horaires atypiques ou décalés, et 36 % d'entre eux déclarent être sans solution pour faire garder leurs enfants.

Dès lors, **la confiance envers l'école est “extrêmement forte”** (88 % des familles interrogées), d'autant que 37 % des parents indiquent ne pas parvenir à aider leurs enfants pour les devoirs. “Pour 51 % d'entre eux, c'est la peur de se tromper qui les freine”, précise l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV).

A cela s'ajoute une **“forte inquiétude” pour l'avenir de leurs enfants**, avec 61 % des sondés qui évoquent la peur de l'échec scolaire (elle augmente à partir du collège) ou qui s'inquiètent des mauvaises fréquentations de leurs enfants et 53% qui craignent qu'ils soient en danger.

Mais quelle réponse ces parents trouvent-ils face à ces difficultés ? Pour 41 % des répondants, il s'agit de ne compter que sur eux-mêmes, 8 % ne savent pas vraiment à qui s'adresser. Cependant, 44 % des parents questionnés auraient envie d'être conseillés ou accompagnés dans leur rôle de parent, Que ce soit sur l'aide aux devoirs (64 %), l'orientation scolaire (46 %), le bien-être et la socialisation de leur enfant (46 %).

Très préoccupés par l'éducation de leurs enfants, les parents de milieu populaire, comme tous les parents, ont “conscience que l'avenir de leurs enfants dépend largement (davantage que pour les autres familles) de l'institution scolaire”, conclut l'AFEV, or ils n'ont“ ni les conditions de vie, ni le capital scolaire qui leur permettraient d'exercer



sereinement leur parentalité“ c'est pourquoi l'enjeu du renforcement et de l'adaptation des politiques de soutien à la parentalité est majeur et urgent, en particulier pour les mères solos “surreprésentées dans les quartiers prioritaires“.

L'AFEV propose un focus sur **les parents solos** qui sont “plus nombreux dans les QPV, et sont confrontés à un cumul de difficultés”. Par exemple, 47 % vivent avec moins de 1400 € par mois, (contre 20 % des couples) et 28 % sont au chômage (versus 16 %).

Des conditions de vie globalement plus précaires qui ont “un impact particulièrement fort sur les opportunités de passer du temps qualitatif avec leurs enfants” : seulement 30 % des familles monoparentales déclarent pouvoir partager ces moments avec leurs enfants aussi souvent que souhaité, soit 8 points de moins que pour les couples. Elle sont en effet plus souvent limitées par l'aspect financier, les contraintes de disponibilité ou encore les difficultés de transport.

Moins à l'aise dans leur rapport à l'école (27 % déclarent ne pas pouvoir aider leurs enfants car elles ont elles-mêmes eu un parcours scolaire complexe, contre 17 % chez les couples), ces familles sont également plus souvent inquiètes quant à l'avenir de leurs enfants et davantage contraintes de faire face seules aux difficultés de leurs enfants, même si elles font toutefois appel aux associations et structures de quartier dans une proportion égale aux couples.

De quoi souligner “**un enjeu fort à répondre aux souhaits de conseil / accompagnement exprimés par ces monoparents** (là encore supérieurs de 3 points, ndlr) qui font partie des profils les plus fragiles parmi les familles de quartiers d'habitat social“, ce qui suppose d'envisager de proposer “davantage de dispositifs d'accompagnement à la parentalité“ adaptés à leurs contraintes, comme par exemple “des modalités de garde des enfants, pour qu'elles puissent y participer pleinement“.

<https://afev.org/journee-du-refus-de-lehec-scolaire>



Pour plus d'infos cliquez sur les logos

Numérique éducatif : l'AFINEF lance un grand prix pour les collectivités qui innovent

L'AFINEF, qui fédère "les entreprises du numérique pour l'éducation et la formation" crée un prix pour distinguer cinq initiatives prises par des collectivités. Peuvent candidater, avant le 15 octobre, les collectivités "ainsi que l'ensemble des partenaires aux projets, dont les edtechs".

Outre leur "impact auprès des communautés éducatives", les critères du jury sont "la réponse à un enjeu d'une politique éducative, l'aspect novateur de l'action pour le territoire, la présence d'une ressource numérique sans que celle-ci soit nécessairement au centre". Il distinguera cinq catégories, primaire, collège, lycée, inclusion, "coup de coeur".

Les prix seront remis le 13 novembre sur le salon Educatech Expo

Le site : <https://afinef.net/>



Grand Prix AFINEF
des collectivités innovantes

L'AFINEF distinguera 5 initiatives à fort impact
auprès des communautés éducatives

en partenariat avec le salon
EDUC@TECH
EXPO
BY WEYOU GROUP

Remise des prix lors d'un temps fort **le 13 novembre** sur le
salon **Educatech**, en présence des membres du jury et de
l'écosystème du numérique éducatif.

L'École, une priorité sans "grandes réformes"

Michel Barnier, à l'occasion de son discours de politique générale du 1er octobre, a évoqué l'École. Voici le verbatim de ce moment de son discours

"L'école, voilà qui restera la priorité, celle de donner à tous nos enfants une école qui leur permette d'apprendre, de forger leur jugement, à force de travail de prendre leur avenir en main et ainsi de participer à l'avenir du pays.

J'ai confiance dans la qualité et l'engagement des enseignantes et des enseignants, de tous **les personnels de l'Éducation nationale**, ils doivent être partout protégés et respectés. Ils ont moins besoin, me semble-t-il, de grandes réformes et d'une nième refonte des programmes que du bon fonctionnement de leurs établissements. Ensemble, nous voulons renforcer l'attractivité de la mission d'enseigner, ensemble nous devons trouver des réponses au défi posé par le remplacement des professeurs absents. Au-delà

des améliorations en termes d'organisation et de formation, ne pourrait-on pas par exemple, faire plus et mieux appel à des professeurs retraités volontaires, y compris pour accompagner leurs plus jeunes collègues.

Ensemble nous devons travailler pour que toute notre jeunesse ait **accès à la culture et au sport**. C'est la trace durable que doivent laisser les jeux olympiques et paralympiques.

Ensemble avec les parents, nous pouvons trouver des solutions pour mieux soutenir les **élèves en difficulté**, consolider les savoirs fondamentaux, améliorer l'accessibilité des élèves **en situation de handicap** et l'inclusion scolaire, continuer la lutte sans merci contre le **harcèlement** à l'école et sur les réseaux sociaux.

Ensemble, nous devons investir dans les équipes et les dispositifs d'**orientation** pour mieux accompagner nos élèves dans leurs choix d'avenir et nous continuerons à valoriser les filières professionnelles."

Le Premier ministre enchaîne, poursuivant l'anaphore, "Ensemble, nous devons aussi développer le service public de la **petite enfance**, c'est le lieu des premiers apprentissages et des protections, en particulier contre le danger des écrans."

Michel Barnier a évoqué l'éducation à d'autres moments de son discours, il s'est notamment interrogé :

"Est-il normal que le **coût** de l'éducation d'un élève français soit supérieur à celui de nos voisins alors que nos **professeurs** sont souvent moins bien payés ?"

D'autres de ses propos concernent aussi certains acteurs de l'éducation

"Je souhaite que dans les ministères et chez les **opérateurs** publics soit engagé un effort de productivité (...). Nous allons développer partout une culture de l'**évaluation** (...) Nous voulons continuer de soutenir l'**apprentissage** mais en évitant les effets d'aubaine (...). Il n'y aura aucun accommodement sur la défense de la **laïcité**, aucun. »

SNU : l'ensemble des organisations syndicales demandent son abandon

Une large intersyndicale de l'enseignement public (FSU, CFDT-EFRP, UNSA-éducation, FNEC-FP-FO, FERC-CGT, SNALC, SUD-éducation), les trois organisations lycéennes (VL, FIDL, MNL) et la FCPE dénoncent dans un communiqué commun le coût du "**Service national universel**" considéré comme "un gadget présidentiel déconnecté de la réalité". Les signataires dénoncent de plus "l'instrumentalisation de l'argument de la mixité sociale", la perte d'heures d'enseignement pour les élèves de seconde et le fait qu'ils relèvent à la fois de l'autorité de l'Éducation nationale et de l'Armée.

Elles revendiquent l'abandon de la généralisation du SNU et de son déploiement sur le temps scolaire et réclament le basculement de l'enveloppe budgétaire correspondante sur les budgets de l'Éducation nationale et de Jeunesse et Sports.

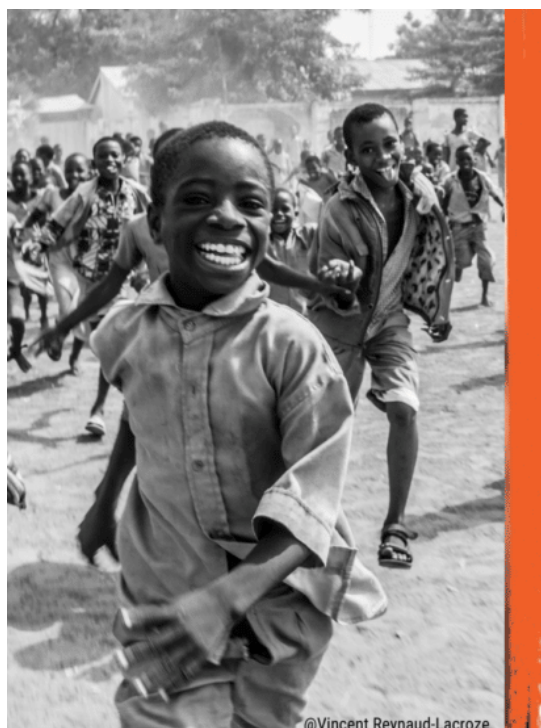


Pérenniser la délégation aux droits des enfants

Les associations mobilisées "pour porter d'une seule voix des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et à l'international" et réunies dans "**la Dynamique pour les Droits des Enfants**" saluent le renouvellement à l'Assemblée nationale de la "délégation aux droits des enfants".

Elles estiment que, "dans un contexte de majorité relative, une délégation parlementaire constitue un cadre idéal pour la construction de consensus trans-partisans, et donc un levier efficace pour des avancées concrètes en faveur des droits des enfants" dans tous les domaines, éducation, logement, protection de l'enfance, santé, justice, politique migratoire, protection de l'environnement, coopération internationale. La délégation, créée en 2022 a déjà publié "trois rapports d'information portant sur la protection et l'accompagnement des enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales, les jeunes et le numérique, ainsi que la lutte contre les violences faites aux mineurs en Outre-mer".

Pour pérenniser l'existence de la délégation, les associations de "la Dynamique" proposent de consacrer son existence par une disposition législative. Elles appellent d'ailleurs le Sénat "à créer son équivalent" de façon que la disposition prise s'applique dans les deux chambres.



DE LA CONVENTION
AUX ACTES !

**NOUS SALUONS
LA CRÉATION D'UNE DÉLÉGATION
AUX DROITS DE L'ENFANT
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Le site : <https://www.delaconventionauxactes.org/>

Valoriser les voix des enseignants dans les politiques éducatives

La crise de pénurie de professeurs, bien connue en France, est un phénomène international. "44 millions d'enseignants supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à l'éducation primaire et secondaire universelle d'ici 2030", d'après le Rapport mondial publié par l'**UNESCO** et l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour **Éducation 2030**). Tandis qu'il manque 15 millions d'enseignants en Afrique subsaharienne, les pays à revenu plus élevé doivent faire face à l'augmentation du nombre des enseignants qui quittent la profession, pointe le rapport.

Un des moyens pour pallier ce manque croissant : impliquer davantage les enseignants dans l'élaboration des politiques éducatives. C'est le message principal porté lors de la Journée mondiale des enseignants ce 4 octobre, organisée au siège de l'UNESCO qui avait choisi pour thème cette année la valorisation des voix des enseignants. Donner la priorité au dialogue social, défendre et renforcer les organisations qui permettent à la profession de faire valoir leurs droits et intérêts, en premier lieu les syndicats, voici quelques pistes esquissées afin de remédier à la perte d'attractivité, de protéger les enseignants et de développer de nouvelles pédagogies à partir des acteurs de terrain. "L'OIT a remarqué que les réformes portées par les organisations syndicales sont plus durables car elles suscitent l'adhésion du corps enseignant", explique Olivier Lang (**Organisation internationale du travail**).

À cette occasion, le Prix UNESCO-Hamdan pour le développement des enseignants a été remis aux trois lauréats, originaires du Bangladesh, du Brésil et du Togo. Ce prix, créé en 2018 et d'un montant de 300 000 \$ à partager entre les lauréats, est majoritairement financé par la fondation Hamdan (du nom de l'actuel prince héritier de Dubaï). Le prix récompense des initiatives locales qui travaillent à "améliorer les performances et l'efficacité des enseignants".



**Je soutiens les
DDEN**



**Je deviens
DDEN**



**Je veux un DDEN pour
mon école**